Document de projet

Appui à la COP15 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la sècheresse et à la mise en place d'un Legacy Programme

Numéro du projet : CIV-00130650

Partenaire de réalisation: PNUD

Date de démarrage: Mars 2022; **Date d'achèvement:** Juin 2023 **Date de réunion du CLEP:** Mars 2022

Description succincte
Le présent Projet vise à contribuer au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des principaux acteurs impliqués dans l'organisation de la 15ème Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sècheresse (CNULCD) en Côte d'Ivoire. Il fait suite à la requête d'assistance technique formulée par le Gouvernement au PNUD, à travers le Ministère de l'environnement et du développement durable, pour appuyer l'organisation des travaux de la COP15, l'établissement d'un dispositif de suivi efficient de la mise en œuvre des recommandations de la conférence et la mise en place d'un « Legacy programme » aligné sur les priorités nationales inscrites dans le Plan National Développement (PND 2021-2025), le Programme social du gouvernement (PSGouv2), des politiques sectorielles notamment agricole et forestière, les objectifs de développement durable (ODD 1, 2, 5, 15 et 16). Le Comité d'Organisation de la COP15 (CO-COP15) est le partenaire responsable de la mise en œuvre de ce projet. L'assistance technique contribuera principalement à : i) mettre à disposition des ressources pour appuyer le Comité d'organisation de la COP15, le dialogue de haut niveau et la mise en place du « Legacy programme », y compris la mobilisation des financements en soutien à la conférence et à l'opérationnalisation du programme; ii) renforcer la communication et la mobilisation du secteur privé et de la société civile ; et iii) planifier et coordonner les opérations ainsi que le soutien logistique de la conférence.

Effet 7 du CCDD: D'ici à 2025 les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience Produit 3.1 avec marqueur genre 2 : Les institutions publiques et privées et les communautés ont des capacités techniques et technologiques requises pour gérer durablement les ressources naturelles dans les régions ciblées et protéger les écosystèmes vitaux	**Total des ressources nécessaires :**		**16 000 000,00**
	Total des ressources allouées ($US):		
		PNUD :	100 000,00
		Donateur :	
		Gouvernement :	670 578,36
		Apports en nature :	400 000,00
	À financer :		

Approuvé par (signature) :

Pour le Gouvernement	**Pour le PNUD**
Jean-Luc ASSI	**Carol FLORE-SMERECZNIAK**
Ministre de l'Environnement et du Développement Durable	Représentante Résidente
Date :	Date : 31/03/2022
Adama COULIBALY	
Ministre de l'Économie et des Finances	
Date :	

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La dégradation des terres et la désertification affectent près de la moitié de la surface de la planète. Ces phénomènes se sont accélérés depuis des décennies du fait de la croissance démographique, de pratiques d'exploitation des ressources naturelles inadaptées et d'irrégularités climatiques croissantes. Ces problématiques concernent environ 60% du territoire ivoirien et près de 100% de la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire au niveau des terres dégradées.

Au moment où la population mondiale devrait atteindre 9 milliards de personnes d'ici à 2050, il est urgent de s'investir davantage dans la gestion durable des terres pour faire face à nos besoins grandissants en aliments, en énergie et en eau. La simple demande en produits agricoles est appelée à doubler au cours des prochaines décennies et l'on s'attend à ce que 80 % de la population mondiale se transforment en consommateurs d'ici à 2030. Ces chiffres caractérisent l'ampleur de la pression anthropique exercée sur les terres et les impacts sont multiples sur l'environnement et sur les populations (pauvreté, famine, migrations, conflits). Il est capital de sensibiliser les décideurs et les populations aux enjeux, et des actions doivent être prises pour renforcer le dialogue politique et lutter efficacement contre la dégradation des terres et la désertification.

La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification et la sècheresse (CNULCD), seul accord international juridiquement contraignant sur la gestion durable des terres, s'inscrit dans cette dynamique. Elle a été créée à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 – en même temps que les deux autres conventions consacrées au changement climatique et à la biodiversité – et est entrée en vigueur en 1996. L'organe suprême de gouvernance de la Convention est la Conférence des Parties (COP), ou encore réunion des plénipotentiaires, qui réunit chaque année l'ensemble des 197 États Parties à la Convention ainsi que de nombreuses organisations régionales et internationales qui y sont accréditées au titre d'observateurs.

Dans le cadre de la Convention, les parties travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie des populations des zones arides, maintenir et restaurer la productivité des terres et des sols et atténuer les effets de la sécheresse. La CNULCD est particulièrement attachée à une approche ascendante, encourageant la participation des populations locales à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Le secrétariat de la CNULCD facilite la coopération entre les pays développés et les pays en développement, en particulier autour du transfert de connaissances et de technologies pour la gestion durable des terres.

La COP14 s'est tenue à Delhi en Inde en septembre 2019, et les 196 pays membres s'y sont engagés à faire de la neutralité de la dégradation des terres un objectif prioritaire à atteindre d'ici 2030 (ODD 15.3).

Cette année, la Côte d'Ivoire abritera en mai 2022, la COP15, et le thème central retenu est : « Terre. Vie. Patrimoine : d'un monde précaire vers un avenir prospère ». Elle permettra entre autres de faire le point des progrès vers l'atteinte de cet objectif de neutralité, avec un focus sur la sécurité climatique, la lutte contre la déforestation et la restauration des terres. Cette COP15 d'Abidjan vise l'accroissement exponentielle de la production agricole durable à l'échelle de la planète tout en préservant les fonctions écosystémiques des sols et autres facteurs de production.

Cette conférence internationale sous l'égide des Nations Unies mobilisera plus d'une centaine de dirigeants mondiaux (chefs d'État et de gouvernement, parlementaires, ambassadeurs, représentants d'organisations nationales et internationales, secteur privé, société civile). Elle offre également l'opportunité de renforcer le dialogue politique et de mettre en exergue les efforts déployés par les pays pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement en produits agricoles sans déforestation, restaurer les terres agricoles et forestières dégradées, renforcer la résilience des moyens de subsistance et des chaînes d'approvisionnement au changement climatique. En tant que premier producteur mondial de cacao mais en même temps confronté au défi majeur de la déforestation et de la dégradation des forêts, la Côte d'Ivoire pourrait assumer un rôle de leader

dans une coalition internationale de gouvernements de pays producteurs et consommateurs, d'organisations du secteur privé et de la société civile s'engageant conjointement à atteindre des objectifs de durabilité à court et moyen terme.

Le Gouvernement Ivoirien est à pied d'œuvre pour créer les conditions pour une organisation réussie de la COP15. Un organe de pilotage de la COP15 en Côte d'Ivoire, dénommé CO-COP15, a été mis en place pour conduire les opérations relatives à l'organisation de la conférence sous le leadership du ministère de l'Environnement et du développement durable (MINEDD). Un « Legacy Programme » considéré comme l'héritage politique de la COP15 sera lancé en marge de la conférence. Ce programme vise l'accroissement exponentielle de la production agricole durable à l'échelle nationale, continentale voir mondiale tout en préservant les fonctions écosystémiques des sols et autres facteurs de production. Par ailleurs, le gouvernement a approuvé un budget d'environ $US 16 millions avec une contribution État d'environ $US 6 millions, le gap de financement étant à mobiliser auprès des partenaires au développement.

En ce qui concerne la disponibilité des fonds, l'organisation de la COP15 requiert une mobilisation urgente de ressources financières de l'ordre de $US 10 millions pour combler le gap et accélérer les préparatifs de la conférence. Il est plus qu'évident que le gouvernement ne pourra pas seul faire face à toutes les dépenses et la non-adhésion des partenaires techniques et financiers à une conférence des Nations Unies aura un impact sur la dimension internationale de l'évènement et serait un handicap sérieux pour la réalisation des activités prévues. Cette conférence sera aussi l'occasion de lancer le Legacy programme ainsi que de mobiliser des ressources pour assurer son financement.

Les consultations entre le MINEDD, le Président du CO-COP15 et l'Équipe pays des Nations Unies représentée par le PNUD, le PNUE et la FAO ont permis d'identifier des besoins et de mettre en exergue certains défis à adresser pour la bonne tenue de la conférence, dont la mobilisation d'expertises techniques appropriées et de ressources pour accompagner le Gouvernement dans l'organisation de la conférence (c'est-à-dire activités préparatoires, le déroulement de la COP15 et les actions post-COP15 de suivi de la mise en œuvre des recommandations). Il en est de même de la mise en place du Legacy Programme qui passe le développement d'outils de planification et de suivi, la mobilisation des ressources en vue d'assurer une mise en œuvre efficiente. En plus, le caractère international et multi bailleurs de la COP15 nécessitera une coordination efficace de l'appui des différents partenaires.

C'est dans ce cadre que le MINEDD a aussi adressé une requête au PNUD sollicitant son appui technique pour l'organisation de la COP15 et la mobilisation des ressources ainsi que la mise en place du Legacy programme, conformément à son avantage comparatif. L'objectif global visé par un tel dispositif est d'assurer la coordination efficace de l'appui des partenaires techniques et financiers. Le présent projet d'appui s'inscrit dans cette perspective.

II. STRATÉGIE

En appui au MINEDD et au comité d'organisation de la COP15, le présent projet vise à contribuer à l'organisation efficiente et efficace de la COP15 et au développement d'un Legacy programme. Il s'agit spécifiquement de fournir une assistance technique à travers la mobilisation de l'expertise technique pour appuyer le gouvernement dans les travaux préparatoires et contribuer à la mobilisation des ressources à travers un mécanisme mis en place par le PNUD.

A la lumière des besoins et des défis à relever, la stratégie du projet adoptera une approche basée sur le renforcement de capacités institutionnelles et d'accompagnement technique, en aidant les structures nationales et organes en charge de l'organisation et de la gestion de la conférence en vue de leur permettre d'exercer pleinement leurs fonctions, du dialogue de haut niveau et de la mise en place du Legacy programme.

A travers le mécanisme de financement, le PNUD jouera un rôle moteur dans la coordination des activités d'assistance à la COP15 afin d'optimiser les synergies entre les ressources et expertises mobilisées. Le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le MINEDD, le Comité d'organisation de la COP15, les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux et les agences des Nations Unies (FAO et PNUE).

Le panier commun a l'avantage de renforcer la redevabilité mutuelle, les complémentarités des appuis et de simplifier les mécanismes de rapports financiers et de progrès (un rapport unique pour l'ensemble des partenaires au lieu de plusieurs rapports sauf pour les bailleurs dont les accords requièrent des rapports spécifiques).

Il convient de noter que le Bureau pays du PNUD a géré avec efficacité et transparence les ressources mobilisées auprès des partenaires au développement pour accompagner l'organisation des récentes élections de 2020 en Côte d'Ivoire. Plus de $US 10 millions ont été mobilisés auprès du Gouvernement et des bailleurs, dont le Canada, de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, du Royaume Uni, de l'Union Européenne, de la Commission Européenne, du Japon, de la Turquie et de l'Italie.

L'assistance technique se déroulera suivant les trois (03) axes d'intervention ci-après :

1. Appui aux comités scientifique et technique du CO-COP15 et soutien au développement du Legacy Programme ;
2. Communication et mobilisation du secteur privé et de la société civile ; et
3. Coordination des opérations et soutien logistique.

Théorie du changement

Dans la perspective de la mobilisation des parties prenantes face aux défis de la déforestation, de la dégradation des terres et de la sécurité climatique, la théorie du changement est donc fondée sur le regroupement des axes d'assistance technique. Cette logique sous-tend l'approche suivante :

SI des expertises techniques (internationales et nationales) et des ressources sont mobilisées pour fournir une assistance aux organes techniques et scientifiques de la COP15, leur permettant de disposer de capacités techniques et opérationnelles adéquates pour organiser le dialogue de haut niveau et des travaux thématiques, concevoir et mettre en place les outils pour le suivi efficient de la mise en œuvre des recommandations de la COP15 en lien avec les engagements de la CNULCD y compris développer le Legacy programme;

SI la communication externe et la mobilisation des organisations et acteurs du secteur privé et de la société civile y compris des jeunes et des femmes sont assurées et sont parties prenantes des cadres de dialogue et de concertation avec les parties prenantes de la COP;

SI la planification et la coordination des contributions financières mobilisées et des opérations ainsi que le soutien logistique aux travaux de la conférence sont assurés ;

ALORS l'organisation de la COP15 sera efficiente et efficace, un Legacy programme sera mis en place et un dispositif cohérent de suivi des recommandations permettant de mesurer les progrès dans la mise en œuvre CNULCD sera établi;

PARCE QUE le MINEDD, les structures techniques et les organes chargés de l'organisation de la COP15 seront désormais davantage outillés pour et les parties prenantes clés seront davantage engagés dans le dialogue de politique à travers des consultations inclusives.

L'hypothèse clé est que le Projet mettra l'accent sur la recherche de complémentarité et de synergie d'action avec les autres initiatives en cours notamment les consultations nationales dans le cadre des préparatifs de la conférence stokholm+50. En capitalisant sur l'existent, il s'agit à travers le projet de faciliter la cohérence des interventions en cours dans le pays soutenues par l'Équipe-pays

des Nations Unies ainsi que d'autres partenaires au développement, et de développer des synergies d'action avec les projets d'appui au secteur de la forêt.

Principes de mise en œuvre du projet

Compte tenu de la période initiale de mise en œuvre, soit 16 mois, le projet est conçu en tenant compte du fait que le temps presse et que les processus envisagés sont très fluides. Ainsi, en s'inspirant des leçons apprises dans d'autres pays, ce projet permettra au PNUD de fournir un appui flexible et responsable et d'adapter son assistance pour répondre aux besoins de tous les partenaires qui contribuent au financement de la COP15. Les principes suivants sous-tendent le projet :

- ***Appropriation nationale*** : pour que le projet fasse l'objet d'une appropriation nationale, il doit être aligné sur les dividendes stratégiques, économiques, financiers et diplomatiques de la Côte d'Ivoire tels que déclinés dans la Concept Note COP15;
- ***Adaptation à l'objectif*** : le projet devra être mis en œuvre de manière étroite et flexible pour répondre aux changements de l'environnement opérationnel. Pour garantir l'engagement politique indispensable à la gestion des risques, la structure de gouvernance du projet sera exploitée pour un large partenariat en vue d'un plaidoyer continu, de l'intégrité du processus et de la responsabilité mutuelle;
- ***Partenariat*** : l'expérience de l'organisation des COP précédentes montre qu'il est important que les partenaires qui contribuent au financement de la COP15 s'inscrivent dans l'action mondiale contre la désertification. A cet égard, le PNUD en liaison avec le CO-CP15 assurera la mobilisation des partenaires au développement et la coordination de l'assistance.
- ***Flexibilité et fongibilité*** : alors que le projet vise à mettre en commun les ressources de sources diverses (y compris le PNUD, les autres partenaires au développement et le gouvernement) dans le mécanisme de financement, il est réaliste de s'attendre à ce que d'autres canaux de soutien soient déployés en parallèle. Les activités inéligibles, l'aide en nature et les préférences de financement déterminées politiquement sont quelques exemples où les ressources pourraient circuler en dehors dudit mécanisme. Des dispositions seront prises pour assurer l'harmonisation au niveau de la planification du travail et, idéalement, du comité de gestion du projet.
- ***Responsabilité mutuelle*** : en tant qu'élément clé du cadre d'accord de la gestion des ressources, un comité de pilotage du projet (COPIL), sera mis en place et composé de toutes les parties prenantes concernées. Le COPIL ne sera pas seulement chargé de superviser la gestion des ressources, mais il servira également de plateforme de responsabilité mutuelle pour les résultats. Le COPIL fonctionnera aux niveaux politique et stratégique, en fournissant non seulement une orientation générale, mais aussi en exerçant un pouvoir de décision et d'approbation sur les plans de travail, les examens de l'avancement du projet et le dernier mot sur la résolution des problèmes liés à la mise en œuvre.

Prise en compte du genre et des droits humains

Les questions liées à la parité homme-femme et la participation inclusive seront au cœur de la stratégie adoptée pour mener les consultations avec les parties prenantes dans le cadre de la COP15, le soutien aux cadres de dialogue, l'établissement de mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la conférence et la formulation du Legacy Programme. La priorité sera accordée aux femmes compte tenu du rôle important joué modes de consommation, de production et de gestion des ressources naturelles durables. Des cadres d'échange et de dialogue inclusif seront promus et le projet s'appuiera sur les organisations actives de jeunes et de femmes

y compris les femmes rurales dans les consultations en cours en lien avec l'environnement et le développement durable pour accroitre la participation des jeunes et des femmes aux processus de formulation des politiques et leur implication à la prise de décisions. L'approche adoptée permettra d'aller au-delà des consultations occasionnelles et de prendre des mesures concrètes pour que l'ensemble des parties prenantes y compris les jeunes et les femmes puissent exprimer leurs attentes et opinions par l'intermédiaire de processus de décisions les affectant.

Par ailleurs, en se basant sur le principe de « ne laisser personne de côté » l'approche basée sur les droits humains, le Projet adoptera dans ses interventions une approche fondée sur les droits humains, axée sur l'autonomisation, l'inclusion, l'équité, le pouvoir d'action des personnes et le développement humain. Le projet veillera ainsi au respect des droits humains dans les interventions d'appui, les thématiques à aborder et la programmation des activités initiées dans le cadre de la CO-COP15 et de la mise en œuvre du Legacy Programme.

Prise en compte des normes environnementales et innovation

Le Projet favorisa dans ses interventions d'appui le respect des normes environnementales en promouvant des modes de production et de consommation durable en vue de minimiser la pollution provenant des activités réalisées dans le cadre du projet ainsi que les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement. L'accent sera mis sur la réduction de l'empreinte carbone (voyages des participants inscrits, installations de la conférence et activités locales) notamment durant la conférence, avec la promotion de l'utilisation des produits biodégradables et des moyens de déplacement moins polluants (bateaux-bus, autobus à gaz, vélos...), la promotion de solutions locales « vertes » pour la gestion écologique et la valorisation des déchets y compris les déchets biomédicaux dans le cadre du protocole COVID-19 mis en place sur le site de la conférence. Il en est de même du Legacy Programme qui intégrera dans sa démarche les normes sociales et environnementales

Le projet favorisera par ailleurs l'exploration des nouvelles idées et des tendances novatrices par le biais du Laboratoire d'accélération du PNUD pour soutenir les consultations et les dialogues entre les parties prenantes, promouvoir le transfert des connaissances et le développement des capacités technologiques, et proposer une cartographie de solutions innovantes dans le développement du Legacy Programme.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Le Projet est arrimé sur les priorités nationales du nouveau Plan National de Développement (PND 2021-2025), le Programme social du gouvernement (PSGouv2), des politiques sectorielles notamment le Plan national d'investissement agricole (PNIA 2) et la Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (SPREF) et contribuera à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD 1, 2, 5, 15 et 16). La mise en œuvre du Legacy Programme contribuera entre autres aux résultats stratégiques du PND ci-après : *les systèmes de production agricole sont renforcés, résilients et respectueux de l'environnement; et les ressources forestières, fauniques et les ressources en eau sont préservées, réhabilitées et exploitées de manière durable avec l'implication des acteurs sociaux et économiques.*

Le projet inscrit également son action dans le Plan de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCDD 2021-2025) et le Programme de coopération du PNUD avec le Gouvernement (CPD 2021-2025) qui accordent une attention à la gestion durable des ressources naturelles et à l'adaptation au changement climatique. Il est aussi en lien avec la Solution type no 4 : *promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète*, du Plan stratégique du PNUD. Sa mise en œuvre contribuera à la réalisation du résultat d'effet du CCDD/CPD ci-après :

D'ici à 2025 les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience.

Pour ce faire, les interventions du projet seront articulées autour des trois (03) axes d'interventions complémentaires: i) la mobilisation d'expertises en appui au comités scientifique et technique du CO-COP15 et le soutien au développement du Legacy Programme ; et ii) la communication externe et mobilisation du secteur privé et de la société civile ; et iii) la coordination des opérations et soutien logistique.

Résultat 1 : Les comités scientifique et technique du CO-COP15 disposent de capacités techniques pour assurer une organisation efficace des travaux de la conférence et le développement du legacy programme

Des expertises techniques nationales et internationales seront mobilisées pour accompagner l'organisation le MINEDD et le comité scientifique pendant les travaux préparatoires de la COP, durant la COP elle-même et après la COP15 relativement au développement du *legacy* programme et à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre. Il s'agira de : 1) Recruter un pool d'experts à affecter au comité d'organisation de la COP15 notamment le comité scientifique; 2) Mobiliser des experts techniques du Hub régional du PNUD (équipe GCP); 3) Finaliser l'élaboration du Legacy programme.

Le Projet favorisera, dans le cadre de la mise en place du programme, le développement de synergie d'action avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux intervenant dans les domaines concernés comme la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, les agences des Nations unies notamment le PNUE, la FAO, le PNUD, et les partenaires du secteur privé, en vue de réunir les conditions nécessaires pour une mise en œuvre réussie du Legacy programme.

Résultat 2 : Les acteurs du secteur privé et de la société civile sont mobilisés et mieux outillés pour prendre une part active aux travaux de la COP15

La mobilisation des parties prenantes est essentielle pour assurer une participation active notamment du secteur privé et des organisations de la sociétés civiles aux délibérations de la COP15. Ainsi, le projet mettra l'accent sur : 1) Identifier et faire le mapping des parties prenantes clés en vue de les consulter et les outiller davantage pour des contributions pertinentes aux délibérations de la COP15; 2) Appuyer l'élaboration d'un plan de communication externe; 3) Appuyer l'élaboration des outils et supports de communication; et 4) Soutenir le plaidoyer de haut niveau autour de la CO15 et du Legacy programme.

Résultat 3 : La coordination des opérations et le soutien logistique de la COP15 sont assurés

La gestion du mécanisme de financement par le PNUD favorisera une meilleure coordination en termes de complémentarité et de synergie des interventions d'appuis des partenaires techniques et financiers. En plus, la logistique évènementielle et les matériels techniques seront déployés. Les interventions consisteront à : 1) faire le plaidoyer et organiser des rencontres avec des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des contributions financières pour la mise en œuvre du Legacy programme; 2) Assurer la gestion des fonds et le rapportage sur les contributions des différents PTF; 3) apporter un appui-conseils au comité d'organisation de la COP15; et 4) Appuyer le déploiement de la logistique de la COP15.

Partenariats

L'assistance du PNUD, doit servir de catalyseur dans la mobilisation de l'intérêt des partenaires autour de la COP15 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la sècheresse (CNULCD) et du développement du Legacy Programme. L'intervention établira et consolidera les liens établis avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux. L'accent sera mis sur la synergie et complémentarité d'action avec d'autres partenaires actifs dans les secteurs en lien avec les sujets retenus pour la COP.

La mise en œuvre du présent Projet fera donc intervenir plusieurs partenaires dont liste est loin d'être exhaustive, toutefois elle met en évidence les partenaires les plus importants du projet. Il s'agit de :

- **Le Comité d'organisation de la COP15 (CO-COP15) :** Il interviendra dans le cadre du projet en tant que le partenaire responsable de la mise en œuvre du projet. Créé par décret présidentiel, le CO-COP15 est chargé de la supervision et suivi des opérations de l'organisation de la COP15, à savoir entre autres : :i) Informer le gouvernement et le Secrétariat Exécutif de la Convention de l'état d'avancement des travaux et préparatifs dédiés à l'organisation de la COP15 ; ii) Vérifier la conformité des infrastructures mises à disposition en tenant compte des directives indiquées dans l'accord de siège entre le Secrétariat Exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification et le Gouvernement de Côte d'Ivoire régissant l'organisation de la COP15 ; iii) Vérifier la conformité des infrastructures retenues avec les stipulations contenues dans l'ensemble des textes régissant l'organisation de la COP15 ; iv) Coordonner les activités de mobilisation de fonds pour le financement de la COP15 ; v) Assurer l'accueil et le séjour des délégations officielles étrangères pendant la durée de la COP15 ; vi) Définir les budgets nécessaires à l'organisation de la COP15 et de les exécuter ; vii) Assurer la promotion nationale et extérieure de l'évènement.
- **Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable :** Il assure l'ancrage institutionnel du Projet et assurera la supervision de la mise en œuvre de l'ensemble des activités. Il demeurera à ce titre, imputable envers le PNUD pour la production des extrants (outputs) convenus ainsi que pour la gestion financière. Il co-présidera le comité de pilotage du projet avec le Représentant Résident du PNUD.
- **Le Ministère d'État, ministère des Affaires Étrangères de l'Intégration Africaine et de la Diaspora :** Il est l'autorité administrative et politique, ainsi que la porte d'entrée et le premier interlocuteur des Nations Unies dans le cadre de la préparation de cette conférence
- **Les partenaires techniques et financiers y compris les autres agences des Nations Unies:** Ils contribuent au financement des activités, des expertises et mécanismes de gestion du Projet.
- **La société civile et les communautés locales** : Le projet s'engagera de manière proactive avec une série de groupes de la société civile identifiés comme des partenaires essentiels et/ou des cibles du projet, y compris des organisations de la société civile, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des organisations confessionnelles, des chefs traditionnels, des organisations communautaires, des collectifs économiques et d'autres groupements. Le projet collaborera avec ces partenaires pour renforcer leurs capacités en matière de la lutte contre la désertification et la sécheresse et d'engagement. Ces partenaires seront des intermédiaires importants pour atteindre les communautés afin de les engager dans le processus de réalisation des résultats du projet.
- **Le Secteur privé** a un rôle à jouer en tant qu'interlocuteur, car le secteur privé aura un rôle continu à jouer dans le dialogue politique et le financement des activités de la COP15 y compris la mise en œuvre du Legacy programme. Le secteur privé peut également servir d'intermédiaire avec les communautés. Les entreprises de télécommunications pourraient travailler avec les médias et la société civile pour soutenir la sensibilisation (par le biais des téléphones mobiles et/ou d'autres canaux). Les sociétés de médias privées seront également engagées dans le travail médiatique mis en œuvre par le projet.
- **Les médias** : ils seront un partenaire spécifique du projet, avec notamment la radio, la télévision, les médias communautaires et les médias citoyens. Les médias joueront un rôle important dans l'information et l'éducation du public sur la COP15. Il s'agira de sensibiliser

les populations, les autorités, les investisseurs et les partenaires techniques et financiers potentiels sur la pertinence d'une telle conférence, les intéresser et faciliter leur mobilisation active afin de contribuer à l'accélération des activités de mobilisation de fonds et au succès de la COP15. L'accent sera aussi mis sur les mécanismes d'assistance technique disponibles avant, pendant et après la COP 15 afin de créer un environnement propice à ce que ces mécanismes soient attractifs à la fois pour les partenaires bilatéraux, multilatéraux, les secteurs privés et public.

Risques et hypothèses

Conformément aux exigences du PNUD, le responsable du projet surveillera les risques et fera un rapport sur l'état des risques identifiés, au bureau de pays du PNUD en Côte d'Ivoire. Le bureau pays du PNUD enregistrera les progrès dans le registre des risques ATLAS du PNUD.

Les risques seront considérés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est évalué à 5, ou à 4 et la probabilité de survenue de ce risque à 3 ou plus). Les mesures de gestion des risques critiques seront également communiquées dans le rapport annuel d'évaluation.

Description	Probabilité (P) et Impact (I)	Mesures d'atténuation	Suivi	
			Responsables	Échéance
Engagement institutionnel insuffisant/faiblesse du portage politique et de l'implication des autorités	P=2 & I=2	- Renforcement du leadership et de l'intersectorialité avec un engagement au plus haut niveau du Gouvernement - Implication de toutes les parties prenantes dans une approche consultative inclusive et dans la prise de décision ; - Développement d'une stratégie de communication proactive autour des activités	MINEDD, Co-COP15 PNUD	Pendant la période de mise en œuvre
Persistance de la pandémie de COVID-19 avec adoption de mesures de restriction	P=2 & I=3	Plaidoyer pour la mise en œuvre des mesures prise par le gouvernement pour atténuer l'impact de la crise; Mise en place d'un protocole COVID strict	MINEDD, Co-COP15 PNUD	Pendant la période de mise en œuvre
Insuffisance de mobilisation de ressources complémentaires pour accompagner le Gouvernement dans la réalisation de ses priorités et le financement des activités	P=2 & I=3	- Conduite des actions conjointes PNUD/Gouvernement de mobilisation des ressources additionnelles - Engager dès le départ, les partenaires clés des secteurs concernés comme l'UE, la BM et la BAD - Poursuite du dialogue avec les PTF et développement des synergies et complémentarité d'action sur l'appui des autres PTF - Suivi des décaissements avec le MEF et les partenaires financiers - Renforcement de la participation du secteur privé	MINEDD, Co-COP15 PNUD	Pendant la période de mise en œuvre

		- Plaidoyer pour la mise à disposition effective des contributions du gouvernement au budget de la COP15		
Contraintes environnementales liées à pollution et à la gestion non rationnelles des déchets	P=2 & I=2	- Sensibilisation et promotion du comportement écocitoyen au sein des délégations de pays, des participants à la COP15 et des visiteurs du site de la conférence - Mise en place d'un dispositif de réduction de l'empreinte carbone (transport et équipements verts) - Utilisation sur le site de la COP15 des produits biodégradables - Gestion écologique et valorisation des déchets y compris médicaux (protocole COVID)	MINEDD, Co-COP15 PNUD	Pendant le déroulement de la COP

Malgré les risques identifiés ci-dessus, le projet a été conçu sur les principes que ces risques seront atténués et/ou pourraient ne pas se produire.

Implication des parties prenantes

Le projet s'assurera de la participation de toutes les parties prenantes et de leurs engagements à contribuer au financement selon les modalités qui seront convenues d'accord-parties et à l'atteinte des résultats escomptés du projet. Lors de la formulation et la validation du projet, les acteurs seront consultés/rencontrés et auront l'occasion de faire part de leurs préoccupations auprès de l'équipe du PNUD. En plus du CO-COP15, du MINEDD et des autres acteurs gouvernementaux, les interventions profiteront aussi aux parlementaires (Assemblée nationale et Sénat), aux collectivités décentralisées (ARDCI et UVICOCI), aux organisations du secteur privé et de la société civile, et des partenaires techniques et financiers.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Le projet veillera à implanter en Côte d'Ivoire, des bonnes pratiques en matière de la lutte contre la désertification et la sécheresse qui ont été développées dans des contextes plus ou moins équivalent. Il vise également à travers la Conférence à promouvoir les échanges et le partage d'expériences et les bonnes pratiques entre la Côte d'Ivoire et les autres pays du sud en soutenant, à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire, le développement des capacités. Cela pourra se traduire de plusieurs manières :

- Lors de la planification de stratégies, les planificateurs pourront bénéficier de l'expérience acquise lors de voyages d'études auprès de pays de la sous-région afin de documenter les théories du changement et les stratégies d'intervention à mettre en œuvre en Côte d'Ivoire ;
- Lors du recrutement d'expertise pour la conduite d'études ou de formations, l'expérience dans d'autres pays de la sous-région sera considérée comme un atout ;
- Le chef de projet aura dans ses termes de référence la responsabilité de se documenter sur les bonnes pratiques expérimentées dans des contextes similaires ;

- Les acteurs du projet et les bénéficiaires seront encouragés à participer à des rencontres internationales et régionales ayant comme objets les thématiques d'intervention du projet ;
- Le projet développera un réseau avec les autres interventions du PNUD dans le domaine de la lutte contre la désertification et la sécheresse et encouragera les échanges de personnel.

Connaissance

Au sein du projet, il sera développé un processus de gestion des connaissances et d'apprentissage qui doit garantir une certaine agilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités afin de tenir compte des éléments liés au contexte et éviter d'aboutir à des solutions standardisées et non adaptées aux réalités locales. Dans cette perspective, la gestion des connaissances couvrira à la fois la gestion des connaissances en externe afin de faire rayonner les défis et les bonnes pratiques du projet auprès des partenaires, des décideurs et du public, et de la gestion des connaissances en interne pour soutenir la durabilité et l'efficacité opérationnelle de l'intervention.

Le projet développera et diffusera auprès des parties prenantes des rapports sur les audits, des plans de renforcement des capacités, des outils de sensibilisation, etc. Le projet veillera également annuellement à développer des rapports de résultats qui identifieront les résultats obtenus, les difficultés rencontrés, les bonnes pratiques et les recommandations. A la fin du projet, des fiches de capitalisation seront développées sur les résultats phares et seront diffusés largement auprès des parties prenantes du secteur de l'environnement, du personnel et des partenaires des autres projets du PNUD dans du secteur ainsi que d'autres acteurs du renforcement de la lutte contre la désertification et la sècheresse dans d'autres Etats de la sous-région et d'autres états fragiles.

Durabilité et amplification

Une **stratégie de sortie** sera définie dès le démarrage du projet. Ainsi, le projet facilitera avec le concours du MINEDD et du Comité d'organisation de la COP15, l'établissement d'un dispositif de gestion, de coordination et de suivi dans un souci d'appropriation, avec une participation active des organisations du secteur privé, de la société civile ainsi que leur implication aux étapes du cycle du projet.

La durabilité du projet sera assurée par plusieurs approches développées dans la mise en œuvre du projet :

- L'approche du renforcement de capacité est envisagée dans une logique de création, d'utilisation et de rétention des capacités ;
- Le double encrage du projet (central et régional/local) permet (i) de renforcer le niveau régional/local et donc de favoriser l'appropriation au niveau central de la réalité des pratiques et des résultats du projet et (ii) de renforcer le niveau central et donc de favoriser l'amplification des résultats obtenus dans les régions d'intervention sur tous les territoire grâce à une mise à l'échelle des bonnes pratiques qui seront développés durant le projet ;

- La mise en place de plusieurs cadres de concertation favorise la création de liens entre les différents acteurs et la mise en place des mécanismes de coopération qui permettront d'assurer la diffusion des bonnes pratiques.

IV. GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

Le projet maximisera l'efficience et l'efficacité du soutien de l'ONU aux bénéficiaires ciblés et l'optimisation des ressources pour les donateurs et les contribuables. En tant que tel, le projet assurera l'optimisation des ressources en suivant les performances par rapport à une série d'indicateurs d'optimisation des ressources qui couvrent à la fois la longueur de la chaîne de résultats (des intrants, de l'activité, de la production, du résultat, de l'impact) et le calendrier complet du projet.

Afin d'assurer une plus grande efficacité de l'aide, le projet appliquera les principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et veillera à l'appropriation des stratégies et des planifications par les bénéficiaires, l'alignement des partenaires techniques et financiers sur ces stratégies et ces planifications, l'harmonisation des procédures des bailleurs, la gestion axée sur les résultats de développement et la responsabilité mutuelle. A ce titre, les acteurs du projet seront impliqués dans la définition de leur planification et appuyés par le projet pour leur mise en œuvre.

Gestion du projet

Le plan de travail décrit dans le présent document mentionne les activités qui se dérouleront sur une période de 16 mois, débutant en février 2022 et s'achevant en juin 2023.

Les activités du projet se dérouleront à Abidjan et dans les régions. L'équipe du projet sera logée dans les locaux du Bureau du PNUD de Côte d'Ivoire et sera assurée d'une coordination qui assurera la coordination opérationnelle et programmatique du projet, le dialogue stratégique avec le MINEDD, le Comité d'organisation de la COP15, les donateurs et la représentation du PNUD.

Le projet bénéficiera de l'appui des opérations du PNUD pour l'acquisition des biens et services. C'est ce service qui sera responsable le cas échéant, des achats d'équipements et autres services nécessaires à l'organisation de la COP15 selon les procédures et normes en vigueur.

Le Team leader de l'Unité Développement Durable Inclusif du Programme en liaison avec l'Unité d'appui au programme (PMSU) aura la charge la gestion programmatique et de l'assurance qualité du projet. Il travaillera en étroite collaboration avec le Président de la Co-COP15.

Les dispositifs relatifs aux audits et à la collaboration avec les autres projets du PNUD du secteur seront mis en place conformément aux règles et règlement du PNUD.

V. CADRE DE RÉSULTATS

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le Cadre de Coopération pour le Développement Durable/Programme Pays : D'ici à 2025 les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience (Effet 7 du CCDD)

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays, y inclus la situation de référence et les cibles :

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT[1]	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	An 1	An 2	FINAL	
Produit 1 : *Les comités scientifique et technique du CO-COP15 disposent de capacités techniques pour assurer une organisation efficace des travaux de la conférence et le développement du Legacy programme*	*1.1 Nombre de rencontres tenues par les comités scientifiques et techniques*	*PNUD CO-COP15*	00	2022	*6*	2	*8*	*État d'avancement des travaux; Rapport d'activités du Co-COP15*
	1.2 Document du Legacy programme disponible	*PNUD CO-COP15*	*Non*	*2022*	*Oui*	N/A	*Oui*	
Produit 2 : *Le secteur privé et la société civile sont mieux outillés pour prendre une part active à la COP15*	*2.1 Un plan de communication disponible et mis en œuvre*	*PNUD CO-COP15*	Non	2022	*Oui*	N/A	*Oui*	*État d'avancement des travaux et des consultations; Rapport du Co-COP15*
	2.2 Nombre d'acteurs du secteur privé et de la société civile mobilisés	*PNUD CO-COP15*	00	2022	*200*	N/A	*200*	
	2.3 Nombre de rencontres de plaidoyer de haut niveau organisées	*PNUD CO-COP15*	00	2022	*3*	1	*3*	
	2.4 Nombre de sessions de consultations organisées avec les parties prenantes	*PNUD CO-COP15*	00	2022	*6*	2	*6*	
Produit 3 ***La coordination des opérations et le soutien logistique de la COP15 sont assurés***	*3.1 mécanisme de gestion des fonds mis en place et fonctionnel;*	*PNUD CO-COP15*	Non	2022	*Oui*	Oui	*Oui*	*Rapport de suivi des intentions de financement des bailleurs, des MoU signés et des ressources mobilisées*
	3.2 Nombre de MoU signés	*PNUD CO-COP15*	0	2022	*Au moins 3*	N/A	*Au moins 3*	
	3.2 Montant des contributions financières ($US en million)	*PNUD CO-COP15*	*00*	*2022*	*Au moins 10*	N/A	*Au moins 10*	

[1] Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	MINEDD/PNUD	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	CO-COP15 MINEDD/PNUD	
Renforcement de capacités	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Mensuelle jusqu'à la tenue de la COP15	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	MINEDD/PNUD	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD	
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Mensuelle jusqu'à la tenue de la COP15	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	MINEDD/PNUD	

Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		CO-COP15 MINEDD/PNUD	
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	MINEDD/PNUD	
Évaluation	Apprécier les résultats du projet et capitaliser sur les enseignements tirés	Dernier trimestre avant la fin du projet	Réaliser une évaluation externe du projet pour apprécier sa performance et tirer des leçons	MINEDD/PNUD	

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU ($US)		
		2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
Résultat/Produit 1 : : *Les comités scientifique et technique du CO-COP15 disposent de capacités techniques pour assurer une organisation efficace des travaux de la conférence et le développement du Legacy programme* *Marqueur genre : G2*	Recruter un pool d'experts à affecter au CO-COP15	400 000	0	PNUD	PTF	71400-71200-71300	400 000
	Mobiliser des experts techniques du Hub régional du PNUD (équipe GCP)	230 000	20 000	PNUD	PNUD	71200	250 000
	Appuyer la mise en place du Legacy programme.	350 000	250 000	PNUD	PTF	71200	600 000
	Suivi	50 000	0	PNUD		75700	50 000
	Total partiel pour le Sous-produit.1						**1 300 000**
Résultat/Produit 2 : Le secteur privé et la société civile sont mieux outillés pour prendre une part active à la COP15 *Marqueur genre : G2*	Identifier et faire le mapping des parties prenantes clés en vue de les consulter et les outiller davantage pour des contributions pertinentes aux délibérations	600 000	0	PNUD, Co-COP15	PTF	75700	600 000
	Appuyer l'élaboration d'un plan de communication	50 000	0	PNUD, Co-COP15	PNUD	71200	50 000
	Appuyer l'élaboration des outils et supports de communication	800 000	50 000	PNUD, Co-COP15	Gouv, PTF	72800	850 000
	Soutenir le plaidoyer de haut niveau autour de la COP15 et du Legacy programme.	400 000	100 000	PNUD, Co-COP15	PTF	71600	500 000
	Suivi	50 000	50 000	PNUD		75700	100 000
	Total partiel pour le produit 2						**2 000 000**
Résultat/Produit 3 : La coordination des opérations et le soutien logistique de la COP15 sont assurés	Organiser des rencontres avec des partenaires techniques et financiers (y compris des bilatérales) pour la mobilisation des ressources	100 000	50 000	PNUD, Co-COP15	Gouv, PTF	71200 71600	150 000
	Assurer la gestion des fonds et le rapportage sur les contributions des différents PTF	420 000	150 000	PNUD	Gouv PTF	71200	570 000
	Apporter un appui-conseils au Co-COP15	50 000	0	PNUD	PTF	71300	50 000
	Appuyer le déploiement de la logistique de la COP15 et du Legacy programme	10 400 000	200 000	PNUD, Co-COP15	Gouv, PTF	75700	10 600 000
	Total partiel pour le produit 3						**11 370 000**
SOUS-TOTAL							**14 670 000**

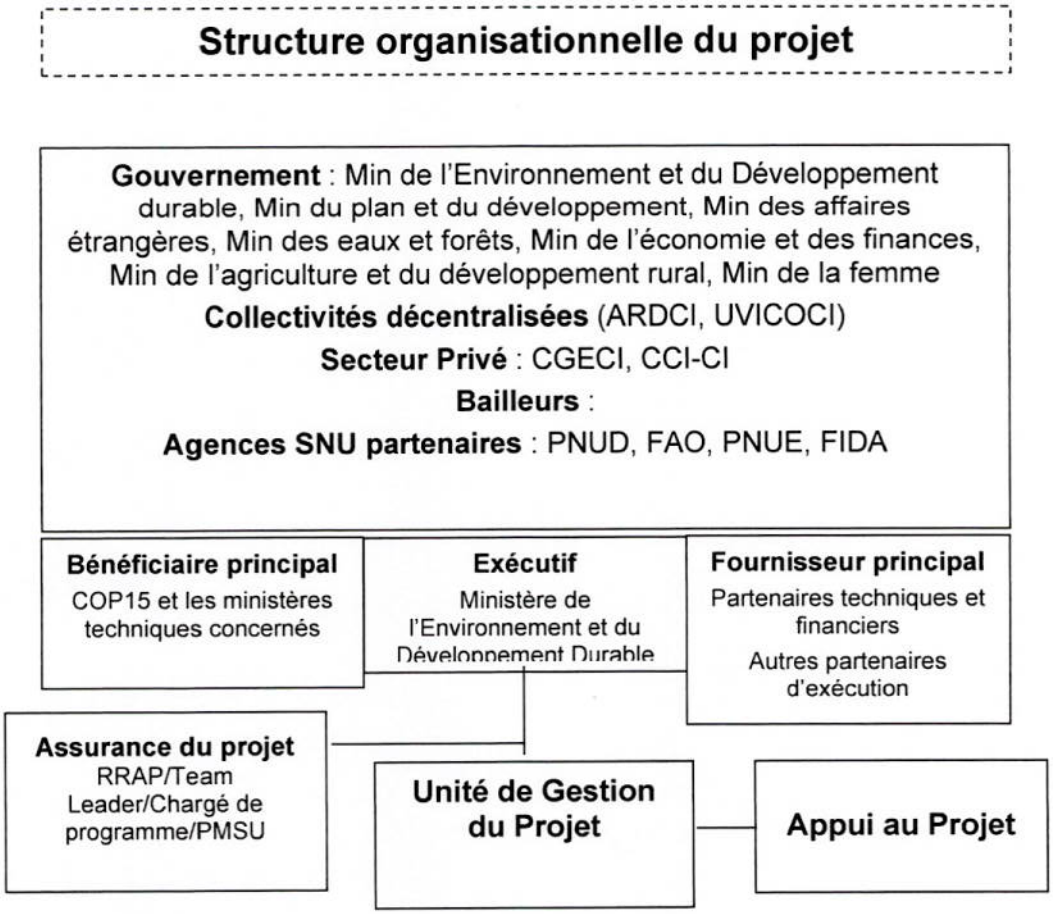
Gestion du Projet	**Services communs, local, Matériels et Équipement, Audit, Évaluation**	50 000	50 000	PNUD	Gouv, PTF		**100 000**
Direct Project Cost (DPC)							**50 000**
FRAIS DE GESTION (GMS 8%)							**1 280 000**
TOTAL GENERAL							**16 000 000**

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

L'exécution nationale (NIM) est la modalité retenue pour la mise en œuvre du projet. Cette modalité permet d'assurer aussi bien le renforcement des capacités qu'une meilleure appropriation nationale.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), en tant que principal partenaire de réalisation abritera en son sein une unité de gestion mise en place pour assurer la gestion opérationnelle du projet, sous la supervision directe d'un·e Directeur/Directrice national·e désigné·e à cet effet qui travaillera en étroite collaboration avec le PNUD et le ministère de l'environnement.

Conformément à la modalité NIM le cadre de gouvernance du projet est décliné comme suit :



Mécanismes de coordination du projet

Comité du pilotage (COPIL)

Afin d'assurer un suivi permanent de l'atteinte des résultats du projet, un comité de pilotage sera mis en place. Il est co-présidé par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable et le PNUD. Son secrétariat est assuré par le PNUD. Il sera composé des représentants du Gouvernement (Ministères chargés des affaires étrangères, des eaux et forêts, du plan et du développement, de l'économie et des finances, de l'environnement et du développement durable, de l'agriculture et du développement rural, de la femme), du PNUD, de la FAO, du FIDA et de le PNUE pour le compte de l'Equipe pays des Nations Unies, et des autres partenaires techniques et financiers contribuant au mécanisme de financement et impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Ces membres se réuniront sur une base trimestrielle pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession.

Le comité de pilotage a pour tâches :

- Fournir une orientation et une supervision stratégiques au projet, l'assurance qualité, les discussions techniques et les priorités recommandées étant fournies par le Comité technique (CT).
- L'examen et l'approbation du plan de travail, budget et rapport d'activités du projet ;
- L'adoption de la stratégie de communication ;
- Le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du Projet ; ainsi que le suivi
- La coordination et harmonisation des actions ;
- La vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels ;
- Emettre des avis nécessaires et proposer, le cas échéant, des amendements jugés pertinents pour la réalisation des activités du projet ;
- Apporter l'appui nécessaire pour favoriser l'atteinte des résultats du projet dans le délai ;
- Agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

Unité de gestion du projet (UGP)

L'Unité de gestion du projet, sous le lead du Président du CO-COP15, est responsable de la gestion du projet au quotidien et à plein temps. Sa responsabilité principale est la production des résultats escomptés par le projet et décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises, et en prenant en compte les spécificités et contraintes de temps et de coûts imparties.

L'UGP sera supervisée par un responsable du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable désigné pour assurer la Direction nationale, et qui travaillera en étroite collaboration avec le Président du CO-COP15 et le PNUD. La Direction nationale aura également pour tâche de coordonner la mobilisation des ressources et les acteurs des services techniques spécialisés de l'État nécessaires pour la bonne marche du projet.

L'UGP, à travers le Président du CO-COP15 assurera les fonctions suivantes :

- Planification : élaborer les plans de travail annuel du projet, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de projet et en étroite collaboration avec le PNUD ;
- Gestion du projet : Assurer la mise en œuvre efficace des activités, en respectant les normes de qualité imparties ;
- Gestion financière : Assurer le suivi des aspects financiers et budgétaires du projet.

Assurance qualité du projet

Le rôle d'assurance qualité du projet relève de la responsabilité du Comité de pilotage, ce dernier le délègue dans le cadre de la mise en œuvre du projet au spécialiste de programme et à l'Unité d'appui au programme (PMSU) du PNUD conformément aux règles et procédures de gestion de projet au sein du PNUD. Il exécutera les fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi.

Support du projet

Le rôle de support au projet fournit au Président du CO-COP15 un appui d'administration et de gestion, tel que requis par les besoins du projet. Une associée au programme sera désignée au sein du PNUD pour assumer cette fonction. D'autres personnels d'appui tels qu'un responsable des achats et un chauffeur seront aussi affectés à ce projet.

N°	Fonction/structure	Rôles et responsabilités
1	**Comité de Pilotage**	Organes d'orientations stratégiques, techniques et opérationnelles du projet. Il est co-présidé par le Ministre du MINEDD et la Représentante Résidente du PNUD. Y sont représentés les ministères chargés des affaires étrangères, des eaux et forêts, de l'agriculture, du plan et du développement, de l'agriculture et du développement rural, de la femme, de l'économie et des finances, les Partenaires participant financièrement au projet et des agences des Nations Unies (FAO, PNUE). Son secrétariat est assuré Président du CO-COP15
2	**Comité de coordination Technique**	Constitué par le Représentant Résident adjoint du PNUD et du CO-COP15 ou son représentant, il est chargé de l'appui conseil dans la coordination technique et opérationnelle de l'assistance fournie par la communauté internationale à l'organisation de la COP15 et la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers
3	**Unité de gestion du projet (UGP)**	L'UGP, à travers le Président du CO-COP15 assurera les fonctions suivantes : - Planification : élaborer les plans de travail annuel du projet, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de projet et en étroite collaboration avec le PNUD ; - Gestion du projet : Assurer la mise en œuvre efficace des activités, en respectant les normes de qualité imparties ; - Gestion financière : Assurer le suivi des aspects financiers et budgétaires du projet.

De même, les produits et services du savoir peuvent provenir de l'ensemble du système des Nations Unies, tels que les ressources régionales et du siège du PNUD.

Mécanisme de financement

Afin de parvenir à une bonne synergie entre les interventions des différents partenaires, un mécanisme de financement sera mis en place en vue de recueillir et de gérer les contributions des partenaires extérieurs.

Les différentes contributions des partenaires pourront être mobilisées sous deux modalités : la modalité du fonds fiduciaire (ou Trust Fund) et la modalité de partage des coûts (Cost Sharing). Chaque partenaire souhaitant participer au financement commun peut choisir de contribuer sous l'une ou l'autre modalité, conformément à ses procédures et règles.

IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Ministère chargé des PME, relève du Partenaire d'exécution. À cette fin, le Ministère chargé des PME :

a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, en prenant en compte la situation en matière de sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;

b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire d'exécution, et de la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier s'il existe un tel plan, et d'y suggérer des modifications si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu de ce document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation en vertu de ce Document de projet et du CPD 2021-2025.

Le Ministère du Plan et du Développement convient de mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-conventions conclus dans le cadre de ce Document de projet.

Conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, la viabilité sociale et environnementale sera favorisée par l'application des normes du PNUD en matière de durabilité environnementale et sociale (http://www.undp.org/ses) et des mécanismes de responsabilisation connexes (http://www.undp.org/secu-srm).

Le Ministère chargé des PME doit : (a) conduire les activités liées au projet en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet en conformité avec ces normes, et (c) s'efforcer de manière constructive et opportune de répondre à toute préoccupation et plainte soulevée dans le cadre du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à faire en sorte que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du Mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

Tous les signataires du Document de projet coopéreront de bonne foi avec tout exercice visant à évaluer tout engagement lié au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet, au personnel